



DEPARTEMENT DU  
PAS-DE-CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE LENS  
CANTON DE CARVIN

VILLE DE LIBERCOURT  
EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES  
DU MAIRE

**ARRETE DE DELEGATION DE FONCTIONS N° 105/2023  
AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES**

Monsieur le Maire de la Commune de LIBERCOURT,

Vu l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui confère au maire le pouvoir de déléguer certaines des fonctions qui lui appartiennent à des conseillers municipaux, à la condition que ces délégations soient précises et désignent un domaine de compétence effectif,

Vu la délibération du conseil municipal n°2023/47 du 29 Juin 2023, au cours de laquelle il a été procédé à la détermination du nombre des conseillers municipaux délégués,

**ARRETE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Délégations de fonctions est donnée aux conseillers municipaux comme suit :

Monsieur Alexis LEGRAND, Conseiller Municipal Délégué, sera chargé de l'animation de la vie sportive.

**ARTICLE 2 :** Monsieur Alexis LEGRAND a commencé effectivement à exercer ces fonctions déléguées le 1<sup>er</sup> Juillet 2023.

**ARTICLE 3 :** Ampliation en sera notifiée à l'intéressée

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours en annulation ou pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la commune et affiché à la porte principale de la Mairie.

**ARTICLE 6 :** Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable du Trésor sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LIBERCOURT, le 30 juin 2023  
Le Maire,  
Daniel MACIEJASZ  
Signé électroniquement



Acusé de réception en préfecture  
062-216209072-20230630-A-105-2023-AR  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception préfecture : 30/06/2023